

exemple portée du
jouée par
ite Caron,
ement par
composé
mble sor
jadis elle
ché de la
ure et de
heureuse
ans cette
gammem
éention à
l'art et
ne façon

RMANT.
Comédie
de L'Abbé
en prose
par Hegel.
sobre pièce
é accueill
e, avec le
Réjane,
e Rosalie
deux jours de
ra la voir
bonheur n
er la pièce
Tarride,
ard, Bar
na Delza
matinée et

oiselles de
savoir, la
t bonheur,
chalo que
rd-VII, le
Sarah
de l'Abbé
ne Angot,
escouade
er.
tte.
bre.
ues.
r riches
ise.
es dames
es.
on filleul.
D.
ercule,
soporal.
Abraham,
ag. 29-78.
pouvante,
part ça,

du Tou
isicie-reyus
evue fœ
dettes et
y Deslys,
la revue
grande
tés. Loc.
undi. Ma
ananche.
15. Au
Forest. 11
16-73.
Christus.
NCES
aint-Geor
Grandes
o), confé
Il. Odette
lini don
de Bon
4 h. 12.
aint-Ger

LE TEXTE DU RAPPORT DE M. ANDRÉ PAISANT

EXCELSIOR

Huitième année. — N° 2.593. — 10 centimes.

"Le plus court croquis m'en dit plus long qu'un long rapport." — NAPOLEON.

Vendredi
21
DÉCEMBRE
1917

RÉDACTION : 20, rue d'Enghien, Paris
Téléphone : Gutenberg 02.73. 02.75 - 15.00
ADMINISTRATION : 88, av. des Champs-Élysées
:: Télephone : Wagram 57.44 et 57.45 ::
Adresse télégraphique : EXCEL-PARIS
TARIF DES ABONNEMENTS:
France... 3 mois, 10 fr.; 6 mois, 18 fr.; 1 an, 35 fr.
Etranger... 3 mois, 20 fr.; 6 mois, 36 fr.; 1 an, 70 fr.
PUBLICITÉ : 11, Bd des Italiens. Tél. : Cent. 80-88
PIERRE LAFITTE, FONDATEUR ::

NOS CHASSEURS ALPINS SUR LE FRONT ITALIEN



UN BATAILLON DE CHASSEURS, FANION EN TÊTE, FRANCHIT L'ASTICO POUR MONTER EN LIGNE

Les Italiens ont salué avec une émotion profonde les premiers Français tombés sur leur sol pour la défense de la cause qui est la nôtre comme la leur. Depuis plusieurs semaines déjà, dans un secteur des plus rudes et des plus importants, nos troupes

ont pris contact avec l'ennemi sur le front nouveau qu'elles doivent défendre. Voici un bataillon de chasseurs franchissant un pont sur l'Astico pour gagner la ligne de feu toute proche. On voit, sur les rives du fleuve, les défenses en fils de fer barbelés.

LE FRONT PORTUGAIS... DEVANT LISBONNE



LE COMMANDANT SIDONIO PAES FAIT VISITER LES TRANCHEES CREUSÉES DEVANT LISBONNE, AU MATIN DE LA RÉVOLUTION

Les forces révolutionnaires qui viennent de renverser le cabinet Costa et d'exiler le président Machado ont été dirigées par le commandant Sidónio Paes, lequel a, depuis, formé le nouveau cabinet. Composées de presque toute la garnison de Lisbonne, les forces

insurgées combattirent trois jours, retranchées dans le parc Edouard-VII. Cette photo, qui représente le commandant Paes faisant "visiter" les tranchées des troupes révolutionnaires creusées devant Lisbonne, a été prise le matin même où éclata le mouvement.

LE RAPPORT PRÉSENTÉ PAR M. ANDRÉ PAISANT AU NOM DE LA COMMISSION DES POURSUITES SUR LE CAS DE MM. CAILLAUX ET LOUSTALOT

D'importants documents sont annexés au rapport. Une déclaration de M. Clemenceau sur la conduite de la guerre.

Le rapport présenté par M. André Paisant, au nom de la commission chargée de l'examen des demandes de poursuites visant MM. Caillaux et Loustalot, sera distribué aujourd'hui à la Chambre.

Dans ce document, après avoir rappelé les dispositifs des deux réquisitoires, le rapporteur indique qu'aux termes d'une jurisprudence, parlementaire constante la commission n'avait aucun droit de rechercher en fait si M. Loustalot avait eu des intelligences avec l'ennemi, et si M. Caillaux avait poursuivi la destruction de nos alliances en cours d'action militaire.

Elle n'avait pas davantage, écrit-il, à rechercher en droit quelles seraient, en cas de preuves établies, les articles applicables et la juridiction compétente ; et son examen ne pouvait et ne devait porter que sur la question de savoir si les faits énoncés étaient d'une gravité suffisante pour nécessiter l'ouverture d'une information.

Le rapporteur dit qu'il ne serait pas admissible que l'immunité parlementaire, qui puisse se soustraire à l'intérêt des électeurs beaucoup plus que dans la personnalité des élus, fût à la merci de poursuites déloyales et tendancieuses, et qu'il ne le serait pas davantage que, une question de culpabilité sérieuse étant posée, une commission pût se substituer à la justice pour rendre des décisions qui apparaîtraient sans valeur et qui sembleraient, par la force même des choses, entachées de partialité.

C'est dans cette pensée, écrit-il, que votre commission a procédé à l'examen des deux plaintes dont elle était saisie. Elle l'a fait avec d'autant plus de réserve que la charge de poursuites avait produit plus d'émotion ; avec d'autant plus de prudence que les penalties étaient plus graves. Elle a entendu par deux fois le président du Conseil et le sous-secrétaire d'Etat à la Justice militaire. Elle a écoute, aussi complètement qu'il leur a paru bon, les explications de M. Loustalot et celles du M. Caillaux, et si elle a décidé à la presque unanimité d'autoriser l'enquête demandée par le gouvernement, elle l'ait à déclarer expressément, devant la Chambre et devant l'opinion publique, que sa décision n'entende préjuger en rien la question de culpabilité.

L'examen des faits

Abordant l'examen des faits, le rapporteur rappelle que le réquisitoire affirme sans être dénié que M. Loustalot s'est rendu en Suisse à la fin de l'année 1916 et que, par l'intermédiaire de Cavallini qui l'y attendait, un entretien lui a été ménagé avec l'ex-khédive d'Egypte Abbas-Hilmi d'abord, puis avec Jashem-Mohamed pacha.

M. André Paisant ajoute que M. Loustalot n'a pas caché son voyage et qu'il en a référé au retour à certains membres du gouvernement, mais il fait observer que la commission n'a point à examiner le fond.

Un fait subsiste, écrit-il : un député, sans mandat officiel, s'est abouché en Suisse avec un personnage suspect, par l'intermédiaire d'un homme aujourd'hui arrêté en Italie. Le gouvernement demande à faire la lumière sur ce qui s'est passé : c'est son droit et c'est son devoir. Toute question de culpabilité réservée, votre commission n'a qu'à s'incliner.

Le cas de M. Caillaux

En ce qui concerne M. Caillaux, M. André Paisant dit que le réquisitoire, après avoir rappelé les relations intimes qui existaient entre l'ancien ministre des Finances, Almeyda, Bolo et Cavalchini, ajoute textuellement : « Mais des faits plus graves, qui ne sauraient être taxés d'imprudence ou de légèreté et qui paraissent appartenir au domaine pénal auraient été commis par M. Caillaux à la même époque. Au cours de conversations qu'il a eues à Rome dans les différents milieux qu'il a fréquentés, et même en présence de personnages considérables, il n'aurait pas craint de se livrer à une propagande criminelle sur laquelle il paraît indispensable de faire aujourd'hui toute la lumière. »

Le rapporteur fait connaître qu'il entendait par la Commission M. Caillaux a protesté avec énergie contre ces accusations et qu'il n'a pas hésité à déclarer que « l'homme qui, à l'heure où nous sommes et dans les événements que nous traversons, s'efforçait dans un but personnel de proposer une paix de trahison, au mépris de nos alliances et de nos traités, parjureraient notre honneur et commettent un crime. »

Votre commission a été heureuse d'enregistrer les protestations de M. Caillaux, dit M. Paisant, mais elle n'avait pas à décider entre l'accusation et la défense. Son seul droit était de rechercher si les faits allégués étaient sérieux ; et qui pourrait douter que de tels agissements, à les supposer établis, ne relèvent de la loi pénale ?

Il n'est doutable pour personne qu'à l'heure où les protestations les plus véhémentes se font entendre contre les diplomates secrètes, alors même qu'elles sont dirigées par les représentants autorisés des pays allies, le fait, par une personnalité, si haute soit-elle, de s'assurer sans mandat le droit de préparer des négociations de paix mystérieuses constituerait le plus redoutable attentat contre la sûreté de l'Etat.

Le rapporteur dit que le gouvernement demande une enquête, que la commission ne pouvait lui refuser le droit de faire la lumière, et que, toute question de culpabilité réservée, elle l'a accordé.

La question de forme

Le rapport dit que, de même que la commission n'avait point à juger le fond, elle n'avait point à juger la compétence. Mais elle a fait remarquer au président du Conseil que, tandis que le réquisitoire dressé contre M. Loustalot visait l'intelligence avec l'ennemi, le réquisitoire dressé contre M. Caillaux, tout en se référant aux mêmes articles, ne visait expressément que la destruction de nos alliances en cours d'action militaire, et elle lui a demandé de vouloir bien s'expliquer à ce sujet.

M. le président du Conseil, écrit M. André Paisant, après avoir énoncé que les articles invoqués visaient toutes les situations et envisageaient toutes les hypothèses, s'est exprimé de la façon suivante :

« Nous n'avons pas prononcé ni sur la juridiction, ni sur le fond ; le juge d'instruction aboutira à un résultat ; on du côté des intelligences avec l'ennemi et ce sera le conseil de guerre, ou au cas du crime politique, ce sera la Haute Cour. »



GÉNÉRAL DUBAIL
auteur de la demande de poursuites.

Il se trouve absorbé dans le crime d'attentat qui le constitue des éléments.

Votre commission n'a rien à ajouter à ces déclarations. Elle en a pris acte. Elle n'avait ni de droit, ni le pouvoir de les discuter.

La conclusion

En concluant, M. André Paisant dit que la commission a pris soin de se cantonner exclusivement sur le terrain du droit.

Il n'a pas voulu livrer un homme à la vengeance, écrit-il ; elle a livré à l'enquête une accusation. La lumière est nécessaire. Elle l'est dans l'intérêt public. Elle l'est encore dans le propre intérêt de M. Loustalot et de M. Caillaux. La justice doit être saisie. Il faut qu'elle ait derrière moi.

Le rapporteur dit que les déclarations très nettes du président du Conseil ont donné à la commission toutes les garanties que la Chambre était en droit de demander.

Votre commission a fait son devoir, dit-il. Elle demande à la Chambre de faire de son mieux pour qu'il soit septième d'impartialité et de confiance. Si elle osait formuler un vœu, c'est qu'à son tour l'opinion publique puisse comprendre qu'au jour où le juge est saisi auquel parle du dehors ne doit plus troubler ni la sécurité de l'action publique ni les libres droits de la défense !

Les résolutions

Le rapport soumet donc au vote de la Chambre deux résolutions autorisant la suspension de la levée de l'immunité parlementaire en ce qui concerne MM. Caillaux et Loustalot.

Ces résolutions rappellent les deux dispositifs des réquisitoires indiquant qu'il résulte « des présomptions suffisamment graves à la charge de M. Joseph Caillaux d'avoir pendant la guerre actuelle poursuivi la destruction de nos alliances en cours d'action militaire, et ainsi secondé le progrès des armées de l'ennemi, crimes prévus et réprimés par les articles 76, 77, 78, 79 du Code pénal, 64 et 205 du Code de Justice militaire » et qu'il parait indispensable, « en présence des présomptions graves d'intelligences avec l'ennemi résultant des agissements de M. Loustalot, de faire la pleine lumière par une information régulière ouverte en vertu des articles 76, 77, 78, 79 du Code pénal, 64 et 205 du Code de Justice militaire. »

UNE DÉCLARATION DE M. CLEMENCEAU

De nombreux documents sont annexés au rapport de M. Paisant : déposition de M. Caillaux, déclarations du président du Conseil, du Garde des Sceaux, du sous-secrétaire d'Etat à la Justice militaire. Le tout forme un total de 180 pages dont il convient de déclacher la déclaration par laquelle M. Clemenceau, président du Conseil, sortant d'un ancien président du Conseil d'éviter, dans les détails, de l'enterrer, a envisagé tout le problème de la conduite de la guerre.

C'est en répondant à une interruption de M. Eugène Laurent, l'un des deux économistes socialistes, que M. Clemenceau s'exprime en ces termes :

« M. Laurent vient de prononcer un mot qui ne me fait pas peur ; il a parlé de responsabilité. Je suis ici pour prendre mes responsabilités, et si la loi ne me faisait pas un devoir d'abriter ma responsabilité derrière la voile je l'aurais pris tout seul. »

Il vous prie de considérer ma situation. Pendant trois ans, tous les jours, j'ai critiqué la conduite de la guerre à travers tous les gouvernements. Je l'ai critiquée au point de vue de l'esprit qu'on faisait à nos populations en leur cachant une partie de la vérité, et au point de vue des traînes dans lesquelles on les faisait vivre, alors que la guerre se prolongeait. Je l'ai critiquée au point de vue de la conduite même des opérations militaires. Vous n'accorderiez bien que je n'ai pas sollicité un portefeuille de M. Poincaré. Le jour où il m'a fait appeler, j'étais déshonoré si j'avais refusé de jeter le pouvoir. Cependant la situation était grave, peut-être plus grave que vous ne pensez, mon cher collègue. J'ai accepté pour faire tardivement ce qu'on n'avait pas fait antérieurement. J'essaie, voilà tout, j'essaie de conduire la guerre dans des conditions qui vont nous préparer des mois très difficiles, auxquels nous ferons face néanmoins, et je m'efforce de maintenir l'excellente état moral des populations de l'arrière et de l'avant. »

Il n'est donc pour personne qu'à l'heure où les protestations les plus véhémentes se font entendre contre les diplomates secrètes, alors même qu'elles sont dirigées par les représentants autorisés des pays allies, le fait, par une personnalité, si haute soit-elle, de s'assurer sans mandat le droit de préparer des négociations de paix mystérieuses constituerait le plus redoutable attentat contre la sûreté de l'Etat.

Le rapporteur dit que le gouvernement demande une enquête, que la commission ne pouvait lui refuser le droit de faire la lumière, et que, toute question de culpabilité réservée, elle l'a accordé.

La question de forme

Le rapport dit que, de même que la commission n'avait point à juger le fond, elle n'avait point à juger la compétence. Mais elle a fait remarquer au président du Conseil que, tandis que le réquisitoire dressé contre M. Loustalot visait l'intelligence avec l'ennemi, le réquisitoire dressé contre M. Caillaux, tout en se référant aux mêmes articles, ne visait expressément que la destruction de nos alliances en cours d'action militaire, et elle lui a demandé de vouloir bien s'expliquer à ce sujet.

M. le président du Conseil, écrit M. André Paisant, après avoir énoncé que les articles invoqués visaient toutes les situations et envisageaient toutes les hypothèses, s'est exprimé de la façon suivante :

« Nous n'avons pas prononcé ni sur la juridiction, ni sur le fond ; le juge d'instruction aboutira à un résultat ; on du côté des intelligences avec l'ennemi et ce sera le conseil de guerre, ou au cas du crime politique, ce sera la Haute Cour. »

Vous avez dit que le public était avec moi. Ce n'est pas cela qui nous fait marcher, et même je l'ai dit à la tribune, c'est

LES BALLONS D'ESSAI ALLEMANDS VONT SE MULTIPLIER

Mais nos ennemis ne sont pas près de dire, avec franchise, leurs conditions de paix.

Il convient d'accueillir avec beaucoup de circonspection les informations de toute sorte lancées au sujet de nouvelles manifestations de paix auxquelles l'Allemagne se livrerait officiellement. Au moment où les Austro-Allemands négocient avec les Russes, ils ont intégré à troubler les Alliés en servant des bruits fantaisistes, comme celui d'une cessation de la guerre sous-marin, qui nous paraît tout à fait invraisemblable.

En effet, des informations concordantes montrent que le parti militaire tient de nouveau le haut du pavé à Berlin. Les événements



UNE LETTRE
DE M. ARISTIDE BRIAND
A M. CAILLAUX

Une des annexes les plus importantes est la lettre suivante adressée par M. Aristide Briand à M. Caillaux, le 9 février 1917 :

« Monsieur le député et cher collègue,

» J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 1^{er} courant.

» Si désireux que je sois de vous donner satisfaction, il ne m'appartient pas de vous faire la communication de rapports qui ont un caractère strictement confidentiel et que leurs auteurs ont rédigés sous la garantie du secret ; il est de règle que de tels documents destinés exclusivement à l'éducation personnelle des membres du gouvernement et qui d'ailleurs ne peuvent être utilisés dans quelque mesure et sous quelque forme que ce soit, ne sauraient recevoir aucune divulgation.

» Sous ces réserves, je ne fais aucune difficulté de reconnaître que l'attention du gouvernement a été attirée par ses agents en Italie sur les diriges, qui s'y coproportaient publiquement et dont les journaux italiens avaient recueilli l'écho, au sujet de vos entretiens avec diverses personnalités et notamment avec des hommes notoirement suspects au point de vue de la cause des Alliés et connus pour leur propagande en faveur d'une paix prémature.

» Nos agents, en rapportant à leur gouvernement ce qu'ils ont appris sur ces conversations, comme en signalant l'émotion qu'elles avaient suscitée à Rome et qui avait gagné les milieux gouvernementaux, n'ont fait que remplir leur devoir.

» Cette émotion, j'ai eu l'occasion de constater personnellement pendant mon séjour à Rome au début du mois dernier, alors que vous y étiez encore vous-même ; j'ai pu me rendre compte, par mes entrevues tant avec nombre de journalistes et d'hommes politiques qu'avec plusieurs membres du gouvernement, que l'impression produite par les différentes visites que vous avez faites aux réunions de la commission des députés, n'a pas été aussi grande qu'il n'y a aucun motif de faire actuellement à l'ennemi de nouvelles propositions de paix.

» Ces déclarations ne doivent pas en impacter notre mesure. Car un gouvernement peut très bien agir d'une façon occulte et par des agents officiels tout en protestant bien haut qu'il est résolu à ne plus faire un pas. L'Allemagne et l'Autriche ne se privent pas de se priver de moins de recourir à cette méthode secrète.

» On doit rester, par exemple, l'insistance avec laquelle la presse allemande commente la révélation de M. Balfour sur les ouvertures de Russie ont relevé l'esprit belliqueux. Les journaux pangermanistes rappellent la proposition allemande du 12 décembre 1916. Ils font ressortir que, la situation s'étant, depuis lors, notablement améliorée pour les empires centraux, il n'y a pas lieu pour ceux-ci de faire de nouvelles avances.

» C'est d'ailleurs ce qu'a dit avant-hier, au Reichstag, le président du Conseil autrichien. M. de Seidler a insisté sur le fait qu'il appliquerait aux négociations avec la Russie les principes que son gouvernement avait déjà proclamés. Il répété que l'Autriche restait disposée à conclure avec tous ses adversaires une « paix généreuse », dont il a, d'ailleurs, comme toujours, laissé les modalités dans le vague. Mais, a-t-il ajouté, « il n'y a aucun motif de faire actuellement à l'ennemi de nouvelles propositions de paix. »

» Ces déclarations ne doivent pas en empêcher notre mesure. Car un gouvernement peut très bien agir d'une façon occulte et par des agents officiels tout en protestant bien haut qu'il est résolu à ne plus faire un pas. L'Allemagne et l'Autriche ne se privent pas de se priver de moins de recourir à cette méthode secrète.

» Cela n'a jamais fait partie de la politique du gouvernement britannique : celui-ci n'a jamais su que des hommes d'Etat français quelques-uns pensaient sérieusement à cela. Et c'est en se basant sur un fondement aussi fragile qu'en venant nous accuser de manque de franchise, d'honnêteté, d'énergie et de manque de franchise, d'honnêteté et de ferme jeu ! »

LES BUTS DE GUERRE DES ALLIÉS DEVANT LES COMMUNES

Un discours de M. Balfour Lord Robert Cecil dit sa foi dans la Ligue des Nations.

LONDRES, 20 décembre. — Hier soir, la Chambre des communes, la question de la guerre des Alliés a été soulevée par sir William Collings et par M. Arthur Ponsonby, qui ont demandé des explications plus précises que celles données jusqu'à présent par les gouvernements de l'Entente.

M. Balfour, au nom du gouvernement, a répondu longuement aux deux interpellations.

Après avoir insisté sur le plein accord des Alliés, M. Balfour a abordé la question des traités secrets, qu'un des interpellateurs, M. Ponsonby, avait critiquée vigoureusement.

— Les déclarations que nous avons faites, a-t-il dit, au sujet du désintéressement des motifs pour lesquels nous sommes entrés dans la guerre sont des déclarations concernant uniquement la politique britannique.

— Cela sera de notre part une grave imprudence que de discuter les intentions qui sont les mobiles de ceux avec qui nous agissons.

Puis le ministre fit un exposé sommaire de la situation en Russie et des revendications russes sur Constantinople.

En ce qui concerne l'Italie et l'Alsace-Lorraine, M. Balfour a fait les déclarations suivantes :

— L'Italie mérite, et a très juste titre, un respect de son territoire en sa faveur. En quoi serions-nous impérialistes si nous associons à ces grands objets généraux ? N'en est-il pas de même de la Pologne et de l'Alsace-Lorraine ?

— Relativement à l'Alsace-Lorraine, permettez-moi de dire ceci : M. Ponsonby estime que nous aurions dû connaître les vues de M. Doumergue. M. Ponsonby les expose en se basant sur une déclaration télégraphiée de Londres, Londres signifie-t-il Foreign Office ? M. Ponsonby ne dit pas. Mais je maintiendrai ce qu'il a jamais entendu parler de cette déclaration ; il n'a jamais donné son approbation, et je ne crois pas non plus que cette déclaration représente la politique des divers gouvernements qui se sont succédé en France au cours

L'ACADEMIE FRANÇAISE COURONNE LA VERTU

5 HEURES DU MATIN

DERNIÈRE HEURE 5 HEURES DU MATIN

LES ANNEXES DU RAPPORT DE M. ANDRÉ PAISANT

DEUX TÉLÉGRAMMES DE M. BRIAND A NOTRE AMBASSADEUR A ROME

Une protestation de M. Caillaux. Sa déposition devant la Commission des poursuites.

C'était une belle idée des Romains que ces temples unis de la Gloire et de la Vertu dont les sanctuaires étaient placés de manière que l'on ne pouvait parvenir à l'un sans avoir traversé l'autre. Mais, ce double culte ne revivit pas — modernisé il est vrai, c'est-à-dire étriqué — dans cette chapelle Mazarine, bizarrement convertie en salle d'assemblée où les quarante viagres de l'Immortalité célébraient, hier, la Saint-Montyon ! Grande idée, petit appareil. Hormis le directeur et ses assesseurs qui trônaient, en habit vert persillé et l'épée au côté, derrière l'autel porteur d'une carafe d'eau pure et couvert de drap de billard, l'illustre Compagnie se glissait sur ses glorieuses banquettes — il n'y a pas de tanteau à l'Académie — dans le simple appareil de la promenade, des visites ou du travail. Aucun signe extérieur ne révèle aux spectateurs indociles qu'ils voient entrer des hommes célèbres. Si j'avais l'oreille de l'illustre Compagnie je prendrais la liberté de lui dire : « Reprenez l'uniforme et ne le quittez pas. En ce temps-ci, lorsqu'il s'agit de ce qui peut obtenir le respect, qui peut se vanter d'avoir quelque chose à perdre ? Nous avons assez d'illusions de moins... Laissez-nous celle du costume ! »

Justement, dans la chapelle du Dictionnaire, le fier uniforme bleu horizon, rapé, mais magnifié par la pourpre légionnaire, éclate entre les voiles de veuves et les lèvres purpures des collégiens.

Première partie de la double cérémonie du Montyonnat : l'aumône de gloire aux pauvres hontes de la littérature. D'une voix basse et lasse, M. Etienne Lamu, fluet, disert, lit le palmarès : M. F.-G. Pachteria décore la timbale du prix Jean-Jacques Berger (15.000 francs, les appoinements d'un législateur), avec son livre *Paris à l'époque gallo-romaine*. Le gallo-romain a du bon ! Excellente industrie par les temps de vie chère ! M. Henri Brémont obtient, lui, 10.000 francs pour son *Histoire littéraire du sentiment religieux en France*, éditée entre les voiles de veuves et les lèvres purpures des collégiens.

A la Chambre même, depuis la guerre, M. Caillaux n'a plus la position d'un chef de parti et n'est suivi que par quelques députés qui ont avec lui des relations personnelles d'intimité ancienne ; ses idées de politique étrangère ont un caractère de fantaisie et d'improvisation qui leur ôte toute autorité.

Paris, le 25 décembre 1916, 23 heures.
Ambassadeur français Rome n° 2047

Je réponds à votre télégr. 1233.

Je vous prie de dire à M. Sonnino que M. Caillaux n'est à aucun degré autorisé à faire quelque démarche ou quelque déclaration que ce soit au nom du gouvernement, du Parlement ou de l'opinion française ; s'il est exact qu'il ait tenu les propos qui vous sont rapportés, ils ne représenteraient strictement que son opinion personnelle du moment, et s'ils venaient à être connus en France, ils y soulèveraient une réprobation unanime.

Veuillez m'envoyer si possible le texte de l'article, entièrement supprimé par la censure, et qui devait paraître dans le *Mattino*.

Je vous confirme mon télégramme d'hier n° 2047.

Paris, le 26 décembre 1916, 15 h. 45.
A l'ambassadeur France Rome 2055

Je réponds à 1248.

Veuillez m'envoyer si possible le texte de l'article, entièrement supprimé par la censure, et qui devait paraître dans le *Mattino*.

Je vous confirme mon télégramme d'hier n° 2047.

Très confidentiel. Je n'ai pas besoin d'ajouter que le gouvernement italien est absolument libre d'agir comme il le jugera utile.

Dans ce cas où, pour mettre fin aux menaces qu'il vous a signalées, le gouvernement italien se déterminerait dans le sens d'une mesure énergique, le gouvernement français, qui en a délibéré aujourd'hui même, estime qu'il y aurait lieu de s'assurer la possession des papiers.

Le bon secrétaire perpétuel s'épuise à proclamer la litanie des lauréats. Avec un soin austère et paternel, il commente les choix de l'Académie ; il les explique. Il dit le fort et le faible du couronné. Soins superflus ! Leurs noms, notoires demandaient-ils donc inglorieux hier ? Tout ce zèle n'est-il pas un peu injurieux ? Et les titres de leurs ouvrages ne suffisent-ils pas à avancer le chèque académique ?

Deuxième partie de la cérémonie : la plus émouvante, la plus sincère... Après la gloire, la vertu ; c'est à M. Boutroux, directeur, qu'est dévolu l'honneur de prononcer son panégyrique et de proclamer ses serviteurs. Avec ses moustaches en berne, sa légion d'honneur sur l'uniforme, vague dans la pénombre ; avec sa voix claironnante, l'illustre savant, ressemble assez à un général haranguant des bleus.

Il scandale ses phrases. C'est un orateur. Il en possède les dons naturels et les ficelles. Comme son rapport est copieux — il ne comprend pas moins de cinquante prix — il a la coquetterie de ne tenir qu'une page dans la main gauche. Mais comme la bonne mère, qui, abequant son marmot, dissimule l'éuelle de soupe et ne présente qu'une cuiller, de la droite, furtive, il redouble prestigieusement le feuille à moitié lue. Mais à quel bon cette stratagème ? Lumineux, patriote, ardent, simple, son rapport n'a rien d'académique. C'est un hymne en l'honneur de notre génie fait de modération et de bienveillance. Bravement l'orateur devance l'objection facile. Eh oui ! la vertu, en ces temps d'épreuve, elle est aux tranchées, mais elle est aussi aux champs, à l'école, à l'ambulance.

De là la juste distribution de son discours : le Sol, la Famille, la Patrie... Et chaque catégorie est illustrée de beaux exemples provinciaux. Ici, c'est la femme virile qui remplace l'homme aux champs nourriciers, tandis qu'il lutte aux champs de gloire... Là, c'est le brave paysan qui fait à la France l'amour princier de quinze beaux enfants ! Et puis les dévouements collectifs, les œuvres ingénieries innombrables : *La Ligue patriotique des Françaises*, *L'Œuvre du Foyer du Soldat aveugle*...

Cependant la nuit vient, prématrée. L'orateur, dans l'ombre, perd son aspect martial... Son bel habit verdissant sa fine. Les broderies du col, maintenant, ont un air d'étoile. Le ton, si tranchant tout à l'heure, est devenu onctueux, sacerdotal... Il cite du latin. Les dames applaudissent... Un huissier apporte une lampe sur l'autel... non ! non ! sur le bureau. C'est une bonne grosse Garel à huile, démodée, débonnaire, en forme d'urne étrusque Louis-Philippe...

Et ramassant dans un élan lyrique tous les prix littéraires ou civiques, toutes les couronnes tressées de lauriers belliqueux ou d'épis pacifiques, l'orateur les offre à celle qui engendra ces beaux ouvriers de gloire : à la France éternelle !

Jean-Jacques BROUSSON.

Déposition de M. Caillaux

De la déposition de M. Caillaux, enregistrée aux annexes du rapport Paisant, nous extrayons ce passage :

« J'ai été l'objet au moins deux fois de propositions précises venant de l'Allemagne.

En 1915, j'ai été l'objet de propositions faites par un journaliste austro-briégois, que j'avais connu avant la guerre, un nommé Lipchitz ; il m'écrit de Suisse qu'il tenait à ma disposition des propositions de

l'ordre. Il conclut en affirmant que M. Barrère aurait dû entrer en relation avec lui pour couper court aux racontars dont son voyage fut l'objet en Italie.

M. Caillaux renoncerait à s'opposer à la levée de l'immunité

Dans les couloirs de la Chambre, le bruit a circulé hier qu'après s'être entretenu avec ses amis M. Caillaux aurait décidé de s'associer à la demande de levée de l'immunité parlementaire. Il se bornerait à exposer les principaux éléments de sa défense.

Une proposition de M. Lucien Dumont

M. Lucien Dumont, député de l'Indre, a déposé, hier, sur le bureau de la Chambre le projet de résolution suivant :

Pendant la guerre et par conséquent, pro-

poser

grand nombre de clichés des champs d'aviation, des zones arrière ennemis, et jeter quelques bombes sur les baraquements et cantonnements.

Trois appareils allemands ont été abattus en combats aériens et deux autres contraints d'atterrir désespérément. Un des nôtres n'est pas rentré.

Front italien

Entre la Brenta et la Piave, après une longue préparation d'artillerie, l'adversaire a attaqué, dans l'après-midi d'hier, sur le front Tasson-col Dell Orso. Il a été complètement rejeté et a subi des pertes très graves. Un détachement qui, plus tard, tentait d'attaquer la côte 1607 (mont Solarolo) a été promptement repoussé par notre feu.

Sur le reste du front, dans la vallée de Conci-Giudicarie, l'ennemi, employant une nombreuse artillerie, a attaqué un petit poste sans pouvoir réussir à l'occuper. Des duels fréquents d'artillerie ont eu lieu et une plus grande activité de feu s'est manifestée sur le plateau d'Asiago.

Au sud de Sasso Rosso (région du val Franzola), nous avons repoussé une attaque contre un de nos petits postes avancés et fait quelques prisonniers.

Sur la Vieille Piave, au sud de Gradenio, l'activité locale de combat s'est maintenue assez intense. Plusieurs nouvelles tentatives pour passer le fleuve ont été événées et prévenues. A Quattro Caso, tête de pont de Cavazzochina, de vives escarmouches ont eu lieu entre avant-postes. A Cortellazzo, l'ennemi a attaqué en force la tête de pont, mais nos vallants marins l'ont rejeté en faisant 35 prisonniers.

Un avion ennemi a été abattu au nord du mont Grappa par un de nos aviateurs. Un autre, atteint par nos tirs antiaériens, est tombé près de Lovadina.

Front de Macédoine

(19 décembre). — Dans la région du lac de Doiran, activité d'artillerie assez sérieuse. Les troupes britanniques ont exécuté un coup de main au cours duquel elles ont capturé quelques prisonniers.

Dans la région des Lacs, les troupes russes ont dispersé quelques reconnaissances ennemis.

La Maison Julien Damoy informe sa clientèle que ses Magasins de vente, Paris et banlieue, resteront ouverts toute la journée :

Les dimanches 23 et lundi 24 décembre.

Les dimanches 30 et lundi 31 décembre.

Le "TIP" remplace le Beurre

Ave. Fellerin, 82, r. Rambuteau (2^e étage).

PLUSIEURS LINOTYPES

Mergenthaler Standard, à simple magasin, à vendre. Très bon état de fonctionnement. Accessoires et électro-moteur particulier. S'adresser

2^e avenue des Champs-Elysées, Paris.

AVIATION. — Bien que le temps ait été très beau dans la journée d'hier, une épaisse brume a arrêté les opérations de nos observateurs d'artillerie. Nous avons néanmoins pu prendre un

avantage de l'heure de l'après-midi.

Activité des deux artilleries, au cours de la journée, dans le secteur de Bullecourt. Recrudescence d'activité de l'artillerie allemande au sud-est d'Ypres.

La Pravda annonce que des croiseurs japonais et américains sont arrivés devant Vladivostok.

Le gouvernement maximaliste confirme que Rostof est entre les mains des cosaques.

La Pravda annonce que des croiseurs

japonais et américains sont arrivés devant Vladivostok.

Le gouvernement maximaliste confirme que Rostof est entre les mains des cosaques.

La Pravda annonce que des croiseurs

japonais et américains sont arrivés devant Vladivostok.

Le gouvernement maximaliste confirme que Rostof est entre les mains des cosaques.

La Pravda annonce que des croiseurs

japonais et américains sont arrivés devant Vladivostok.

Le gouvernement maximaliste confirme que Rostof est entre les mains des cosaques.

La Pravda annonce que des croiseurs

japonais et américains sont arrivés devant Vladivostok.

Le gouvernement maximaliste confirme que Rostof est entre les mains des cosaques.

La Pravda annonce que des croiseurs

japonais et américains sont arrivés devant Vladivostok.

Le gouvernement maximaliste confirme que Rostof est entre les mains des cosaques.

La Pravda annonce que des croiseurs

japonais et américains sont arrivés devant Vladivostok.

Le gouvernement maximaliste confirme que Rostof est entre les mains des cosaques.

La Pravda annonce que des croiseurs

japonais et américains sont arrivés devant Vladivostok.

Le gouvernement maximaliste confirme que Rostof est entre les mains des cosaques.

La Pravda annonce que des croiseurs

japonais et américains sont arrivés devant Vladivostok.

Le gouvernement maximaliste confirme que Rostof est entre les mains des cosaques.

La Pravda annonce que des croiseurs

japonais et américains sont arrivés devant Vladivostok.

Le gouvernement maximaliste confirme que Rostof est entre les mains des cosaques.

La Pravda annonce que des croiseurs

japonais et américains sont arrivés devant Vladivostok.

Le gouvernement maximaliste confirme que Rostof est entre les mains des cosaques.

La Pravda annonce que des croiseurs

japonais et américains sont arrivés devant Vladivostok.

Le gouvernement maximaliste confirme que Rostof est entre les mains des cosaques.

La Pravda annonce que des croiseurs

japonais et américains sont arrivés devant Vladivostok.

Le gouvernement maximaliste confirme que Rostof est entre les mains des cosaques.

La Pravda annonce que des croiseurs

japonais et américains sont arrivés devant Vladivostok.

Le gouvernement maximaliste confirme que Rostof est entre les mains des cosaques.

La Pravda annonce que des croiseurs

japonais et américains sont arrivés devant Vladivostok.

Le gouvernement maximaliste confirme que Rostof est entre les mains des cosaques.

La Pravda annonce que des croiseurs

japonais et américains sont arrivés devant Vladivostok.

Le gouver

L'American Union University conviait hier, dans son hôtel, rue de Richelieu, un certain nombre de personnalités. Ce fut une occasion pour les Français qui se rendirent à l'invitation si cordiale d'étudier sur place une des plus intéressantes initiatives des Américains à Paris. Le but de l'Union University est de réunir les anciens élèves des grandes universités d'Amérique, aujourd'hui soldats de la grande cause commune. Tous ceux qui traînaient ensemble à Yale, Harvard, Michigan, Princeton, etc., retrouvent à Paris les photographies de leurs chers collègues, des noms et des figures aimés. Ils ne se sentent pas isolés. Ils ont l'illusion d'être encore un peu chez eux, au milieu de camarades.

L'hôtel de l'Union University contient des chambres, des salons de lecture, une vaste salle à manger. L'organisation est à la fois élégante et pratique. Elle est appelée à rendre durant cette guerre de réels services.

Nous avons noté parmi l'assistance : M. Havel, membre de l'institut ; le professeur Pozzi, M. Legouis, professeur à la Sorbonne ; Mme Dick May, directrice du collège des Sciences sociales ; M. Pecaut, inspecteur général de l'Instruction publique ; M. Borel, sous-directeur de l'Ecole Normale supérieure, etc.

LES COURS

— LL. MM. le roi et la reine d'Espagne ont été les hôtes du marquis et de la marquise de Monteguado, en leur domaine de Brunete.

INFORMATIONS

— Un déjeuner sera offert aujourd'hui au sénateur Irineu de Machado Mello par ses compatriotes brésiliens. De nombreuses personnalités françaises y assisteront.

MARIAGES

— Dans l'intimité, a été bénie hier en l'église Saint-Honoré-d'Eylau le mariage de Mlle Daisy Singer, fille de Mme Marcelin Singer, avec le sous-lieutenant aviateur François Dupré.

DEUILS

— Par les soins des trois Sociétés qui constituent la Croix-Rouge française : la Société française de secours aux blessés militaires, l'Union des Femmes de France et l'Association des Dames françaises, un service funèbre a été célébré hier en l'église Notre-Dame, à la mémoire des soldats, des marins et des infirmières morts pour la patrie.

Aux premiers rangs de l'assistance on remarquait le lieutenant-colonel Renault, représentant le président de la République, et les représentants du ministre de la Guerre, du ministre de la Marine, du sous-secrétaire d'Etat au service de santé, du gouverneur militaire de Paris, etc.

S. Em. le cardinal Amette, archevêque de Paris, présidait la cérémonie, au cours de laquelle l'abbé Thellier de Poncheville, aumônier militaire, a prononcé une éloquente allocution.

Nous apprenons la mort :

— De M. Paul Monnot des Angles, décédé en son domicile, 15, rue de Tocqueville.

De Mme d'Abel de Libran, veuve de l'amiral, qui a succombé au château de Libran (Bouches-du-Rhône). Elle était la mère et belle-mère du capitaine d'Abel de Libran, du 2^e dragons, et de Mme d'Abel de Libran, de l'amiral et de Mme Louis Fatou et de la comtesse Michel du Paty de Clam.

De l'abbé Dominique Sicre, ancien directeur au séminaire Saint-Sulpice, décédé à quatre-vingt-onze ans. Il était l'auteur de la traduction en toutes les langues du monde de la bulle *Ineffabilis*.

BIENFAISANCE

— Mme Vesnitch, femme du ministre de Serbie en France et présidente de l'*Oeuvre pour sauver les enfants serbes*, nous adresse ces lignes émouvantes :

— À l'occasion des fêtes de la Noël et du Premier de l'An, nous nous permettons de vous demander de songer aux petits enfants serbes dont nous avons mission de protéger l'existence. Ils n'ont plus ni foyer ni famille et sont gâtés à la patrie malheureuse où tant de leurs petits frères sont restés sans secours."

— Au profit de cette œuvre seront vendues dès aujourd'hui, 12, place Vendôme, des médailles-bréloques, plaquettes artistiques, à des prix très modestes. Un diplôme commémoratif signé Mich sera offert aux généreux donateurs.

— L'Association générale d'Alsace-Lorraine a décidé que cette année encore sa fête traditionnelle de l'*"Arbre de Noël"* consistera en une distribution de secours à ses compatriotes malheureux, auxquels elle adjoint des évacués du territoire reconquis. Vêtements, jouets et denrées seront donnés à leurs enfants.

— Les dons en argent et en nature sont reçus au Siège de l'Association générale d'Alsace-Lorraine, 38, rue du Château-d'Eau, et ils seront distribués le 25 décembre, de 2 à 4 heures, à la mairie du dixième arrondissement, par le Comité des Dames, présidé par Mme Jules Ferry.

M. Louis Barthou, ancien président du Conseil, présidera cette réunion.

— Pendant quinze jours, sauf les jours fériés, vente de charité, 196, boulevard Saint-Germain, de 10 heures à midi et de 2 heures à 6 heures, au profit de l'œuvre *l'Enfant du Soldat*. Livres, jouets, objets d'étranmes à des prix modérés.

BIARRITZ

SAISON D'HIVER
HOTELS. VILLAS (CHAUFFAGE ASSURÉ)

Le Travail

chez soi

et

L'Art d'en

tirer parti

Revue trimestrielle des TRAVAUX d'art et d'espérance (Artistes et Professionnels) et des moyens d'en tirer plaisir, bien-être et profit par la vulgarisation des procédés modernes de vente. Abonnement 10 fr par an. Un n° spécimen de 36 pages illustrées (32 cent. de haut et 25 cent. de large, sur 100 gr. env. 40.000 exemplaires mandatés ou timbrés à Quigny, éditeur, 16, rue Alphonse-Daudet, Paris (XIV^e).

DONNEZ A VOS DENTS
UNE BLANCHEUR ECLATANTE
PAR L'EMPLOI DU
DENTIFRICE BLEU HERA

Garanti sans acide = Aseptisé Conserve En Vente en PHARMA, ELIXIR à POUDRE dans toutes les Pharmacies

Brocure illustrée N° 81-83 Rue de Chezy NEUILLY (Seine)

EXCELSIOR

BLOC-NOTES

C'EST entre seize et dix-huit ans que les jeunes gens commencent à envisager le choix d'une carrière. Cette année, beaucoup d'adolescents semblent disposés à embrasser la profession du cambriolage et de l'assassinat. Il ne se passe guère de jour où nous n'apprenons que les agents ont saisi quelques meurtres sans moustache, ou un élève voleur. Le malheur est qu'ils ne les arrêtent pas tous, et même qu'ils en arrêtent peu. On ne saurait trop vivement les presser de renoncer à la tactique et de se lancer hardiment dans les manœuvres de stratégie. Qu'ils reviennent, on les en supplie, à la guerre de mouvement qu'ils pratiquaient si bien, jadis. Qu'ils sortent de leurs tranchées et s'élancent sur l'ennemi ! Ce n'est point avec des coups de main qu'ils en viendront à bout. Une méthode napoléonienne, voilà ce qu'on se permet de recommander à M. Raux.

Rien n'est plus simple : cette méthode, dans son application policière, est fondée sur la rafle et la descente. Les agents cernent quelques rues, mettent des sentinelles et puis lancent des patrouilles. En quelques instants, le pavé est net : on n'y voit pas le plus grêle et le plus petit apache. Tous ceux qu'on aaperçus, on les a fortement empoignés et menés au poste. Alors, on entre dans les débits de boissons et dans les hôtels meublés et on saisit ceux qui ont pu trouver refuge. Le lendemain, on recommence. Et, pendant quelques semaines, on est tranquille.

Or, depuis la guerre, on ne fait plus de rafles ni de descentes. Du moins, on en fait peu. Ajoutez qu'on ne voit pas clair et que, par conséquent, les agents ont peine à surveiller. De là une recrudescence du crime. Des rafles ! Quelques nuits de rafles ! Et vous verrez que nos petits bonshommes au coureau disparaîtront comme par enchantement.

Louis LATZARUS.

On se lèvera tôt

Dès mardi, on lancait à la Chambre l'idée de fixer à samedi matin la discussion de la demande de levée de l'immunité parlementaire de M. Caillaux.

On donnait comme motif de cette proposition le longueur probable du débat et la nécessité de finir en une seule journée.

La vérité est qu'on espérait ainsi éviter la trop grande affluence prévue pour l'après-midi.

Mais, pour obtenir ce résultat, il aurait fallu opérer dans le secret le plus absolu, ne divulguer la date et l'heure choisies qu'à la dernière minute, afin de dérouter l'adversaire comme pour une offensive sur le front.

On ne l'a pas fait. Vous verrez qu'il y aura tout autant de monde demain matin que si la chose s'était passée à une heure de l'après-midi. Toutes les habitudes des grandes séances tiendront à montrer qu'elles savent se lever de bonne heure à l'occasion.

Leurs aînés du temps de la Révolution faisaient mieux. Elles venaient la veille et passaient les nuits dans les tribunes. Nous n'en sommes pas encore là. On verra donc enfin une séance de matin où il y aura plus de vingt personnes !

On se demande d'ailleurs si c'est à cette séance que M. Caillaux parlera. Certains de ses amis lui prétent l'intention de ne prendre la parole que l'après-midi. On ne voit pas quel procédé il obtiendrait ce résultat à moins de prier M. Loustalot de le précéder et d'occuper la tribune jusqu'à l'heure du déjeuner. M. Loustalot est un homme plein de complaisance : il sera capable d'y consentir.

Une question se pose : si M. Caillaux parle le matin, mettra-t-il la redingote ? Il y a du pour, il y a du contre. La solennité de la circonstance peut-elle faire passer sur la tyrannie de l'heure ?

Entre artistes

Le grand peintre Renoir avait une envie : il voulait peindre un toréador. On parle tant de l'Espagne depuis quelques mois que cette envie s'explique.

Mais, il n'est guère commode en ce moment d'aller à Séville, à Madrid ou à Grenade.

— Un toréador ? dit l'écrivain-collectionneur Vollard, à qui Renoir confiait son désir, vous allez être servi !

Il courut les costumiers jusqu'à ce qu'il eût trouvé un complet de toréador parfaitement

adapté à sa taille. Il s'en vêtit, retourna chez Renoir et lui dit ces simples mots :

— Le toréador demandé !

Et voilà comment Renoir fit le portrait de son ami tout en satisfaisant son envie de peindre un toréador.

EN LIAISON

Ah ! si nous avions seulement la voix plus plausible, et si nous parlions d'un ton plus doux !

Car, enfin, je ne sais vraiment pas ce qu'on peut nous reprocher. Notre patience est admirable.

Voilà qu'on nous défend la pâtisserie, ou du moins que l'on prétend y apporter de telles restrictions que cela revient à l'interdire ?... Eh bien, nous ne mangerons plus de gâteaux, ou nous nous contenterons de pain qu'on appellera du gâteau. Les pâtissiers ne pourront plus servir de farine de froment, de farine de seigle, etc... Bon, ils en inventeront une à laquelle nous ne songeons pas, et que nous trouverons à notre gré. Ils ne pourront plus vendre de marchandises à consommer sur place ?... Soit, on emportera donc des petits paquets, et l'on ira consommer à côté, ou dans la rue, ou chez soi : et tout va bien.

Mais, pour les pâtissiers, cela va-t-il aussi bien ? Non, non, très mal, au contraire ! N'importe, cependant, ces commerçants dévoués ne font, ni ne feront probablement scandale. Ils se résigneront, pour le pays, et surtout, ils s'arrangeront. Laissez-les faire, la russe et l'ingéniosité des hommes sont infinies. Gageons qu'avant deux semaines il y aura des gâteaux partout, sans qu'il en coûte à la France un grain de blé. J'ai confiance. Ces gâteaux-là seront hors de prix ?... Aucune importance.

C'est une chose consolante et touchante que de voir partout la vie suivre son cours. Les restaurants sont pleins à regorgé. Un œuf sur le plat et une côtelette y valent je ne sais combien de billets de banque ? Cela ne fait rien, les clients soldent l'addition sans râbattre un sou. On s'invite à dîner sans cérémonie ? Mais les cuisinières et les chefs rivalisent d'astuce pour combiner des menus étonnantes, qui ruinent les patrons, lesquels s'en trouvent tout aussi bien qu'au temps où ils thésaurisaient volontairement. On annonce qu'il n'y a plus d'essence, on prend regardez-les courir dans la rue, les autos ! L'essence se vendra bientôt pour son poids d'or, et nul n'en achètera un bidon de moins. Etc. etc.

Or, étant donné que nous supportons tout, que nous payons tout, que nous dépensons notre argent avec une désinvolture divine, par fermeté, par optimisme, par patriotisme et peut-être par gentilhomerie (les Français sont capables de tout !), d'où vient que nous avons souvent l'air de grincheux, de mauvais chiens, d'avares et de grossiers citoyens, prêts à lésiner autant qu'à se fâcher ? Pourquoi agir avec générosité et bonne humeur, et toujours gagner comme des pingres ou des furieux ?

Mon Dieu, c'est tout honnêtement que nous avons été trop mal élevés. On nous a donné l'habitude de criiller, de nous exprimer d'une façon désobéiente, aigre, menaçante, toujours discutable et furieuse, malveillante au contraire que colère. Si nos parents en avaient usé d'une manière plus tranquille et plus amène avec autrui, nous les eussions ensuite imités. S'ils nous avaient punis quand nous élevions la voix, nous eussions pris l'habitude d'un parler gracieux, ironique et charmant. Notre patience — qui est indiscutable — serait plus radieuse encore, et beaucoup plus jolie. C'est en ajoutant un sourire que nous répondrons par notre dédain aux méchancetés de la vie, de la vie de guerre surtout.

Il ne suffit pas, madame, de vous commander royalement dix robes chez le couturier ; il ne suffit pas de consacrer sans regret une partie de votre capital à "faire marcher le commerce" — aimerez-vous cette formule pudique ?... Il faut encore ne pas gronder sans cesse, car c'est bien inutile, et savoir répondre avec grâce à vos fournisseurs : "Comment ?... Pas plus cher que cela ?... Mais vous ne gagnez pas assez, voyons ! Encore un petit effort : courage !" — MARCEL BOULENGER.

Cette question se pose : si M. Caillaux parle le matin, mettra-t-il la redingote ?

Il faudra désormais rayer cette définition du répertoire des plaisanteries classiques à moins de la compléter ainsi :

— Le Français est un homme décoré qui redemande du pain.

— Le Français est un homme décoré qui redemande du pain, mais à qui on n'est pas obligé de faire poingnon son ticket.

Dans ces conditions, il viendra peut-être un temps où l'on ne trouvera plus personne pour payer deux sous de supplément. Ce jour-là la classe unique, idéal de l'égalité, sera réalisée.

Il est vrai que payer plus cher que les autres, cela a bien son prix.

Restrictions

On connaît la définition classique du Français en Angleterre, avant les grands événements qui ont amené la fraternité admirable des deux peuples :

— Le Français est un homme décoré qui redemande du pain.

Il faudra désormais rayer cette définition du répertoire des plaisanteries classiques à moins de la compléter ainsi :

— Le Français est un homme décoré qui redemande du pain, mais à qui on n'en donne pas.

Ceci est le résumé des propos tenus hier par le directeur d'un restaurant ou le repas coûte plus de quatre francs.

Emprêsons-nous d'ajouter que le Français supportera très allégrement ce petit inconveniend comme il supportera toutes les autres restrictions qu'il sera nécessaire de lui imposer. Un de nos hommes politiques disait ces jours-ci :

— Nous sommes des troupes fraîches sur le champ de bataille des privations où les Allemands luttent depuis trois ans. Les troupes fraîches ont toujours battu les troupes fatiguées.

LE VEILLEUR

— Comment a-t-il été blessé ?

— Les premiers contingents débarqués à Salonique, on les avait envoyés au diable, en ayant, au secours des Serbes, mais il n'y avait pas assez de monde et nous arrivions trop tard. C'était en octobre 1915. Raccolo et ses copains formaient la troisième bataillon d'un régiment de zouaves. Ces légionnaires, c'est à ne pas croire, après un an de guerre ils n'avaient pas encore consenti à adopter le nouvel uniforme et ils se battaient avec la capote gros bleu et le pantalon rouge. Une touquade, quoi... Les voilà arrivés à Stroumitza. Tu as bien entendu parler de ce patelin-là ? Ils n'avaient encore rencontré ni de soldats serbes ni de Bulgares. On se canardait derrière la gare, de l'autre côté d'une butte. Les légionnaires grimpaient sur la butte pour aller renforcer les Serbes. Alors il s'est passé une chose extraordinaire. Les Serbes avaient creusé de petites tranchées de rien du tout, des trous plutôt. Abrités là-dedans ils tirerent et, derrière eux, il y avait des femmes, leurs femmes, et des gosses qui les ravitaillaient, oui, de pauvres gosses qui couraient avec des paquets de cartouches...

— Les légionnaires en ont vu de toutes les couleurs, hein ? Eh bien, mon vieux, ça, ils ne l'avaient pas vu. Ça les a rendus fous. Ils se sont jetés en criant sur les Bulgares. D'un coup, il les ont fait reculer de deux kilomètres. Les Serbes, qui rencontraient les Français pour la première fois, en étaient bleus : ils les embrassaient comme des parents de province.

— Et ton ami Raccolo ?

— Ah oui, c'est vrai... Il avait reçu dans la main droite une balle retournée, un true des Boches encore. Ça fait des blesures horribles. Il y a un petit gars dans la salle 48 à côté qui en a une dans ce genre-là. Raccolo a trainé

LA SEMAINE ÉLÉGANTE



Manteau de velours de laine rouille, brodé de velours de laine grise et garni de loup "fumée". La ceinture souple est nouée de côté.

Robe de drap bleu saphir. La longue tunique est ouverte sur le côté et laisse apercevoir un gilet fait de velours corail.

LA JUPE ÉTROITE ET COURTE FAIT LA SILHOUETTE FINE. — LE SUCCÈS DE LA PETITE ROBE. — LE CASTOR ET LE PETIT-GRIS REMPLACENT SOUVENT LA LOUTRE ET L'ASTRAKAN. — LES TISSUS ÉCOSSAIS. — ON S'INSPIRE DES MODES DE LA RESTAURATION. — LE TURBAN DE RUBAN.

AU COMMENCEMENT de la saison, quand défilent les collections nouvelles, on est quelquefois tenté de trouver que la mode ne s'est guère modifiée depuis l'année précédente. Cependant, d'une année à l'autre, certaines robes et certains chapeaux, ceux généralement qui ont eu une vogue très marquée, semblent absolument démodés. Si l'on compare une élégante d'aujourd'hui à une élégante de l'année dernière, quelle différence de silhouette ne constate-t-on pas ! Actuellement, la jupe étroite et courte, dégagant la jambe presque jusqu'au milieu du mollet, la jaquette sans ampleur à la basque font la silhouette fine sans aucune complication de draperie, de fronces, de volants venant épaisser la ligne. Il n'est pas possible d'être plus simple. Certaines maisons qui habillent leurs clientes "très jeunes" ont depuis quelques années déjà consacré le succès de la petite robe, au grand mécontentement de certaines autres, qui prétaient à se spécialiser dans le genre somptueux et compliqué. Il est évident qu'on porte toujours de tout, et, heureusement, toutes les femmes ne sont pas vêtues de la même manière, mais il faut avouer que le genre simple prédomine dans la plupart des vêtements.

Les fourrures elles-mêmes ont un aspect volontairement sans prétention. Remarquez qu'on voit très peu de grands manteaux de loutre ou d'astrakan être, au contraire, quantité de grands manteaux de petit-gris ou de castor naturel — deux fourrures qui donnent un cachet un peu sportif. Les tissus écossais accentuent encore cette impression ; mais, si quelques robes ainsi faites ont un effet tout particulier, il faut avouer que les garnitures de manteaux à grands carreaux ne sont pas toujours très réussies. L'écossais bordé de frange genre plaid d'Ecosse est, sur certaines robes de satin, très nouveau. Les franges, petites ou grandes, qu'on ne portait plus depuis bien des années, font du reste une rentrée sur le théâtre de la mode. Elles semblent, tout comme le matelassé, nous ramener aux modes de la Restauration. Les manteaux de satin noir ou tête de nègre doublés de velours de laine ou de cachemire de l'Inde aux grandes palmes multicolores ont tout à fait l'air d'être inspirés par la même époque. On les croirait copiés sur quelquesunes de ces gravures du Bon Ton ou du Petit Courrier des Dames, qu'on utilise aujourd'hui sous verre comme décoration. — JEANNE FARMANT.



Costume de buracotta gris souris. La jaquette, à double ceinture, découvre un gilet.

Manteau de velours "marron glace" garni de holinsky. Broderie marron sur fond clair.

Robe de satin taupe, ouverte sur une seconde robe de matelassé ivoire, ourlée par une frange.

on a fini par le réformer. Tu le verras au cirque. »

À partir de ce jour-là, Fantoche n'est plus rentré que tard le soir, dans la salle endormie. Il marche doucement, se déshabille avec lenteur et, à la lueur de la veilleuse, je vois luire sa figure trop rapidement démaquillée. Une fois couché, il se risque à me dire bonsoir.

— Alors, ça a marché ?

— Tu parles ! Salle comble. Jamais on ne croirait qu'il y a la guerre.

— Et ton camarade... sa main mutilée ne le gêne pas ?

— Pas trop pour le travail parce qu'on s'arrange, mais pour les cascades...

— Les cascades ?

— Oui, quand on tombe exprès, ça s'appelle faire des cascades. On apprend à tomber sur les coudes ou sur les mains sans en avoir l'air, seulement lui, avec sa pauvre patte, il se fait mal sur le tapisserie. C'est comme pour les claques. Faut bien que je lui en mette, c'est ça qui amuse le plus. Tu connais le coup : je fais mine de l'en envoyer une, et, de l'autre côté, tu imites le bruit avec tes mains. Eh bien, lui, Raccol, il ne peut plus frapper ses mains l'une contre l'autre. Je suis obligé de lui flanquer de vraies gifles et il faut que ça claque pour être entendu des places à vingt sous ; alors, il y a des moments où je n'y pense plus et je tape un peu dur. Il avait les joues rouges ce soir, c'est embêtant... Allons, bonne nuit, mon vieux.

Il s'étend sur le dos, il dort. Dans cinq minutes sa respiration sonore concerne les ronflements du zouave qui, chaque nuit, déchaine des coups de sifflet dans la salle.

Je songe, obsédé par ce pitre en habit noir qui ne peut plus parler les taloches et dont la silhouette grotesque, métironome pour gammes de rires, chancelle d'un bord à l'autre de la piste sous de vrais coups. Et, désormais, quand Fantoche rentrera le soir et ôtera son maillot de laine, je souffrirai de l'entendre faire craquer ses gros doigts courts et détendre ses biceps avant de se mettre au lit.

André REUZE.

Les dommages de guerre au Sénat

Le Sénat a continué hier la discussion du projet de loi sur la réparation des dommages de guerre dont il a voté pour 225 voix contre 4 l'article 4 avec le texte proposé par la commission.

Cet article institue le remplacement facultatif. Il accorde aux employeurs une prime égale à la différence entre le montant de la perte subie et celui des frais de reconstitution des immeubles et matériels détruits ou perdus.

Toute la discussion a porté sur un amendement de M. Debierre auquel s'était rallié le gouvernement. Il s'agissait de n'accorder, en cas de non remplacement volontaire, qu'une indemnité forfaitaire évaluée à 75 000 de la valeur réelle des immeubles, y compris les matières premières et l'outillage à la déclaration de guerre, si la valeur des immeubles et meubles ci-specifiés est au-dessous de cent mille francs, et de 50 000 si cette valeur dépasse cent mille francs.

Malgré une éloquente intervention de M. Lebrun, ministre du Blocus, le texte de M. Debierre fut repoussé à mains levées.

LES THÉÂTRES

AU CHATELET. — La Course au Bonheur, pièce à grand spectacle, en quatre actes et vingt-quatre tableaux, de M. Hugues Delorme.

Toute la littérature de guerre sera épousée avant que la guerre soit finie. Faut-il s'en plaindre ? Voilà déjà nos héros au Châtelet. Mais on n'a pas exactement appliquée la devise : « Vite et tout ». Tout y est, au point que l'on voit les troupes françaises victorieuses défilé sous l'Arc de l'Étoile. Sarcey prévoit que le théâtre est toujours en retard sur la réalité : que nous avons fait de chose nulle depuis Sarcey !

Moins encore que le personnage principal de La Course au Bonheur, le lieutenant aviateur Jean de Chevanne, qui passe comme par enchantement de Paris en Alger, puis au Brésil et, sans se déguiser en Siegfried, tue une espèce de Faafner dans une forêt certainement vierge où dansent les singes.

Il n'y a pas que les singes qui dansent. Les spahis eux-mêmes font, si l'on osse employer cette expression, la pâle à Nijinsky sur une place publique d'Alger, et les fleurs, au pays des roses, se trémoussent comme de simples filles-fleurs. Signalons aussi le ballet jaune : Guillaume II nous l'avait prédi.

L'originalité de cette féerie contemporaine est qu'elle est toute pleine d'esprit et joyeuse comme une comédie de caractère. Cela n'est pas pour nous étonner, puisque l'auteur est M. Hugues Delorme, et les interprètes Miles Catherine Fontenay, Suzel Lancret, MM. Louis Dénan, Mondos, Bullier, Moriss...

Abel HERMANT.

La répétition générale de demain. — Elle aura lieu en matinée au théâtre Michel, qui donnera Judith, de MM. Régis Gignoux et André Barde, musique de M. Cuiviller.

Comédie-Française. — Ce soir, pour le 278^e anniversaire de la naissance de Racine, le programme comporte, outre la tragédie Athalie, des poésies de Sainte-Beuve et de M. Paul Fort.

Rappelons que la Comédie-Française donne demain une matinée consacrée à l'édition d'œuvres de poètes tombés au champ d'honneur. M. Henri de Régnier prononcera une allocution ; M. Vincent d'Indy dirigera la classe d'orchestre du Conservatoire, qui exécutera la Symphonie de Fernand Halphen, et le Chant Funèbre d'Albéric Magnard ; M. Henri Busser dirigera les chœurs du poème dramatique de Charles Dumas ; M. Allard, de l'Opéra-Comique, prêtera son concours à cette pieuse manifestation patriotique. Le spectacle se terminera sur la Double Rencontre, un acte inédit, en vers, d'Henri Chervet.

Art et solidarité. — Une grande matinée de gala en l'honneur de l'armée française et de ses glorieux blessés, aura lieu dimanche 23 décembre, à 2 heures, au théâtre des Champs-Elysées. 300 places seront réservées aux blessés de guerre en tenue.

Bienfaisance. — Cet après-midi, à 2 h. 15, au théâtre Edouard-VII, matinée de gala organisée par la Ligue fraternelle. Au programme : La Marraine inconnue, de MM. Abel Hermant et André Reuze ; L'Audition, de M. F. Nozière ; Un Mystère sans importance, de M. Tristan Bernard. Internationale avec le concours des principaux artistes de Paris.

APOLLO

L'HOMME A LA CLÉF

Pièce policière à grand spectacle.

DEMAIN SAMEDI

AUX FOLIES-BERGERE

G de Matinée populaire

Fauteuils : 4, 2 et 3 francs

LA REVUE FÉRIQUE

avec VILBERT et BERT-ANGÈRE

Tous les soirs à 20 h. 30

DIMANCHE, LUNDI, MARDI : MATINÉE

EN MATINÉE ET SOIREE

A L'OLYMPIA

NOUVEAU PROGRAMME

NIBOR : CULVERS CHRISTY and WILLY NIEVES & ALONZO THE TOMBOYS

LA TROUPE DES HAMAMURA

A l'occasion des FETES DE NOËL

DIMANCHE, LUNDI, MARDI

M' T' NÉE A 2 H. 30

Le CASINO de PARIS

annoncé POUR LES FETES DE NOËL

4 Grandes Matinées : Dimanche 23, Lundi 24, Mardi 25, Mercredi 26,

avec LA MERVEILLEUSE REVUE qui fait refuser du monde tous les soirs

GABY DESYLS BOUCOT ROSE AMY

ET HARRY PILGER Pretty Myrtle, Magnard

48 Beauties Girls, 300 Artistes, 800 Costumes

La location est ouverte : Central 88-55

Le programme de Noël au Gaumont Palace. — Comme pièce vedette, La Fugue de Lili, comédie dramatique, interprétée par Cresté, Levesque, Andreyer et la troupe des théâtres Gaumont, dans le cadre pittoresque d'un grand lycée de province. Le héros de l'aventure est un charmant bébé de quelques mois dont le frais sourire calme les plâties des œufs meurtris et ramène le pardon.

Dédié aux familles du Nord, dont il décrit les actuelles misères, le Noël du Poilu est une page de guerre attendrissante et vécue. En entendant le célèbre chant de Desrouseaux : Le P'tit Quinquin, chaque Lillois revient pour quelques instants les joies du foyer momentanément perdu.

Des phonoscènes de Noël, plusieurs attractions fantaisistes et acrobatiques et enfin les Années de guerre et les Actualités Gaumont complètent ce programme parfait.

En raison des fêtes de Noël, matinées supplémentaires les lundis 24, mardi 25, mercredi 26 à 2 h. 15. Loc. 4, rue Forest, 11 à 12 et 15 à 17 h. Tél. Marcadet 16-73.

A L'UNIVERSITE DES ANNALES

On pourra lire dans le Journal de l'Université des Annales la remarquable conférence faite devant-hier par M. Jean Richépin sur les vieux Noëls des pays de France. Il présente, en les commentant, une série de petites pièces qui sont de purs chefs-d'œuvre — et qui forment une adorable anthologie littéraire. La musique des Noëls sera également publiée dans le Journal de l'Université des Annales (31, rue Saint-Georges). Abonnement : 12 francs par an.

COURS ET CONFÉRENCES

A l'Université des Annales, 51, rue Saint-Georges, aujourd'hui vendredi, à 2 h. 15. Les Grandes lois de l'industrie moderne (5^e leçon), conférence par M. Ed. Herriot.

CINEMAS

Gaumont-Palace, 2 h. 30 et 8 h. 30, la Revue féérique.

Olympia, 2 h. 30 et 8 h. 30, Vingt vedettes et attractions.

Casino de Paris, 2 h. 30 et 8 h. 30, Gaby Deslys.

Palais-Royal, 2 h. 30 et 8 h. 30, la Grande Epouvante.

Capucines (Tél. Gut, 56-40), 8 h. 30, A part ça, le Grand Jeu, le Prologue.

Th. Michel, 8 h. 30, Plus ça change.

Scalas, 8 h., Occupe-toi d'Amélie.

Comédie-Magny, 8 h. 30, la Mariée du Tou-ring Club.

Cauartin, 8 h. 30, la Jambe ! fantaisie-revue en 2 actes et 25 tableaux.

SPECTACLES DIVERS

Folies-Bergère, 2 h. 30 et 8 h. 30, la Revue féérique.

Olympia, 2 h. 30 et 8 h. 30, Vingt vedettes et attractions.

Casino de Paris, 2 h. 30 et 8 h. 30, Gaby Deslys.

Palais-Royal, 2 h. 30 et 8 h. 30, la Grande Epouvante.

Ba-Ta-Clan, 2 h. 30 et 8 h. 30, Ça mord ! grande revue d'hiver. Mat. jeudi, dim. et fêtes. Loc. Roquette 30-12.

Nouveau-Cirque, tous les soirs, sauf lundi, Matinée mercredi, jeudi, samedi et dimanche.

CINEMAS

Gaumont-Palace, 2 h. 30 et 8 h. 30, la Revue féérique.

Olympia, 2 h. 30 et 8 h. 30, Vingt vedettes et attractions.

Casino de Paris, 2 h. 30 et 8 h. 30, Gaby Deslys.

Palais-Royal, 2 h. 30 et 8 h. 30, la Grande Epouvante.

Le Casino, 2 h. 30 et 8 h. 30, la Grande Epouvante.

Le Casino, 2 h. 30 et 8 h. 30, la Grande Epouvante.

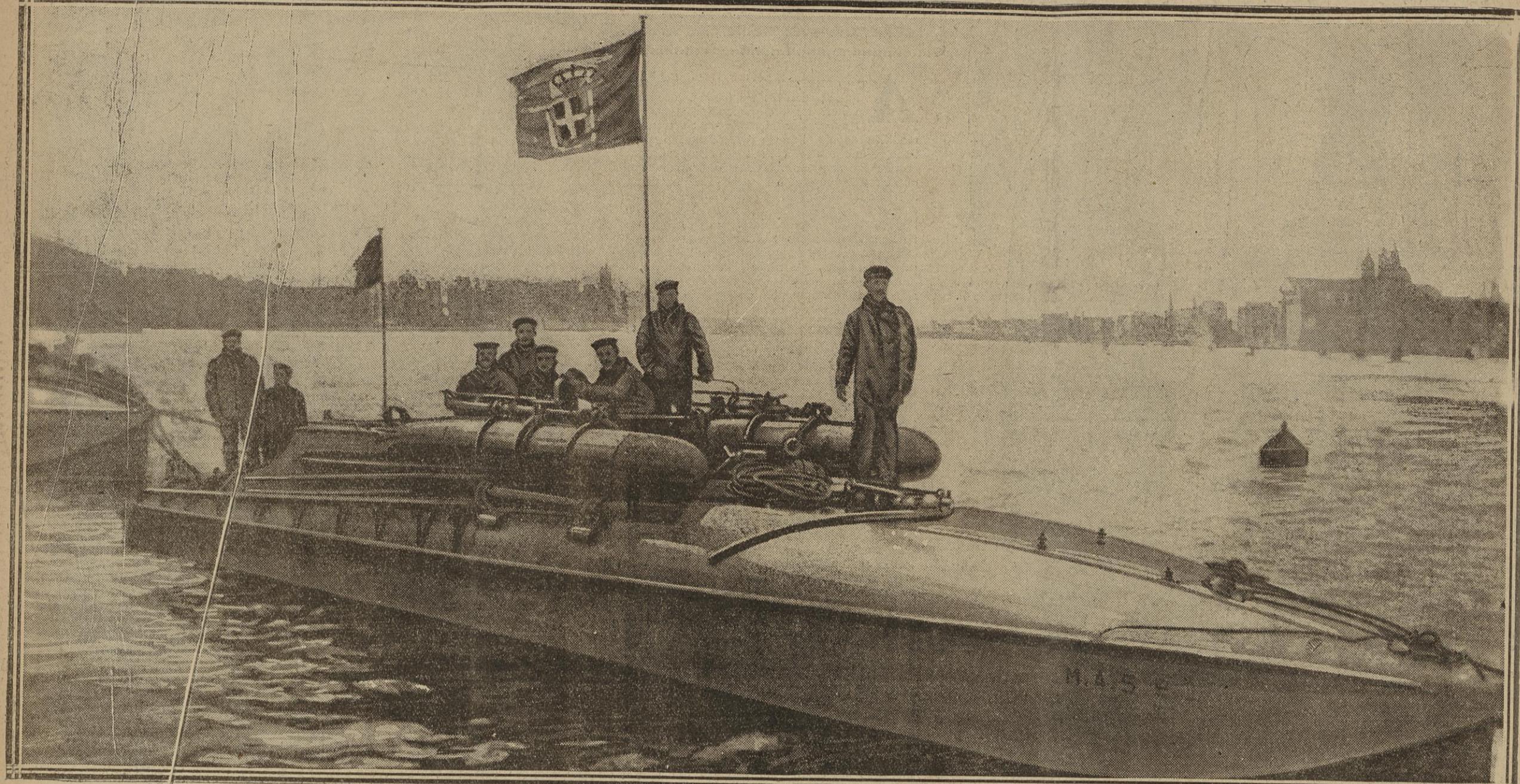
Le Casino, 2 h. 30 et 8 h. 30, la Grande Epouvante.

Chez MERCIER FRÈRES
TOUJOURS 100, faubourg Saint-Antoine, PARIS
les plus élégants mobiliers

EXCELSIOR

Chez MERCIER FRÈRES
TOUJOURS 100, faubourg Saint-Antoine, PARIS
les plus élégants mobiliers

CEUX QUI ONT TORPILLÉ LES DEUX CUIRASSÉS AUTRICHIENS DE TRIESTE



LE "M.A.S.-9" ET L'AVANT DU "M.A.S.-15" QUI, AU COURS DE CET EXPLOIT, ONT COULE LE "WIEN".
Deux cuirassés autrichiens, nous l'avons dit, ont été torpillés dans le port de Trieste, par des torpilleurs légers, dits moto-clappes, de la marine italienne. L'un des deux bâtiments, le "Wien", a coulé. Malgré le feu des batteries, l'escadrille de nos alliés

parvint regagner indemne son port d'attache. Voici l'un des moto-clappes, le "M.A.S.-9", battant pavillon aux armes de Savoie, photographié à son retour. A gauche, on aperçoit le "nez" de son compagnon de raid, le "M.A.S.-15", à Venise.

GRIFFE MAUX de REINS LUMBAGO
et tous malaises d'un caractère fiévreux sont toujours soulagés par un ou deux Comprimés

d'ASPIRINE
"USINES du RHÔNE"
prise dans un peu d'eau.
Le Tube de 20 Comprimés: 1'50
En Vente dans toutes les Pharmacies.

ASPIRINE
"USINES du RHÔNE"

PASTILLES
CATARRHES
Guéris par les
BRACHAT

VIVE LE CAFÉ!
VIVE LE CAFÉ...
C'EST LE CRI DE TOUS LES BRAVES QUI DEPUIS TROIS ANS FONT L'ADMIRATION DU MONDE.

VIVE LE CAFÉ...
CE DIVIN BREUVAGE QUI DONNE DU NERF ET DU CŒUR... ET FOIN DE CES PLATES IMITATIONS, DE CES MALTS SANS SAVEUR ET SANS VERTU QUI DÉBILITENT ET COUPENT LES JAMBES...

DEMANDEZ LES CAFÉS GILBERT DANS TOUTES les ÉPICERIES de FRANCE

Pour la Vente en Gros s'adresser Usines des CAFÉS GILBERT à POITIERS

PAU Villégiature de repos
Climat sédatif doux

Passer l'hiver à PAU. Grand confort
L'HOTEL GASSION

FORCES INCONNUES
AVEC LA PROVENCALE expédié à l'essai, vous pouvez soumettre une personne à votre volonté même à distance. Dem & STEFAN, 92, Bd St-Marcet, Paris son livre N° 37. GRATUIT.

Pour guérir radicalement les ENGEULURES ET GREVASSES

Il faut se servir du Baume Parisien. Le tube 2 francs franco contre mandat. Parfumerie de l'Eden, 37, passage Jouffroy, Paris.

HUILE D'OLIVE extra
colis 10 k., 40 fr. d'av.; 41 fr. c. remb. Ico domic. J. HAGEGE et Frères, 8, r. des Tanneurs, TUNIS.

FIGUES SURCHOIX de D'avance, colis 5 k., 11 fr.; colis 10 k., 20 fr. Ico domic. Contre remboursement, 1 fr. en plus par colis. Ange HAGEGE, à BOUGIE, ALGERIE.

Le Charbon
Vous l'économiserez en vous servant dans vos grilles, cuisinières, etc., de l'Appareil B° "SE VOS". Un essai officiel des Arts et Métiers constate une économie de plus de 47%. Prix moyen 40 fr. — En Vente partout. Ed Poissonnière ou 16, rue Pigalle. Tél. Tend 57-28.

Crème EPILATOIRE Rosée

— L'ÉPILIA — du Dr SHERLOCK

SPECIALE POUR ÉPIDERMES DÉLICATS

Une seule application détruit en quelques minutes POILS et DUVETS du visage ou du corps. Rend la peau blanche et veloutée.

Elle est à 5'50 francs (tous timbres). Editeur: E. POUTEVIN, 2, Pl. du Théâtre-Français, PARIS

VENTE DU 16 AU 30
Conditions exceptionnelles de bon marché pour éviter nouveaux frais de garde
RICHES MOBILIERS
Remarquable Salon Aubusson, reproduction Louvre Très belles Salles à manger, Chambres, Cabinets de travail Bronzes Barbedienne, Lustres, Meubles divers
GARDE-MEUBLE DE L'ÉTOILE, r. de Douai, 44

A L'OLIVIER ROMAIN. Huile d'Ol. gar. pr. l'estag. 9 lit., 10 k. emb. comp., 40 fr.; ext. vierg. 42 fr. Dates ext. 2.40 le k. fr. c. remb. Carrier, 3 pass. Ribet, Tunis

Maladies de la Femme
La femme qui voudra éviter les Maux de tête, la Migraine, les Vertiges, les Maux de reins et autres malaises qui accompagnent les règles, s'assurer des époques régulières sans avance ou retard, devra faire un usage constant et régulier de la

JOUVENCE de l'Abbé SOURY

De par sa constitution, la femme est sujette à un grand nombre de maladies qui proviennent de la mauvaise circulation du sang. Malheureusement à celle qui ne se sera pas soignée en temps utile, car les pires maux l'attendent. La

JOUVENCE de l'Abbé SOURY

est composée de plantes inoffensives sans aucun poison, et toute femme, soucieuse de sa santé doit, au moins, prendre de la

JOUVENCE de l'Abbé SOURY

pour se débarrasser des maladies. Vapeurs, Écouffements et éviter les maladies dans les infirmités qui sont la suite de la disposition d'une formation qui a duré si longtemps.

La JOUVENCE de l'Abbé SOURY se trouve dans toutes les Pharmacies : le flacon 4 fr. 25; francs gare, 4 fr. 85. Les quatre flacons, 47 francs contre mandat-poste adressé à la Pharmacie Mac DUMONTIER, à Rouen.

Ajouter 0 fr. 50 par flacon pour l'impôt.

Bien exiger la Véritable JOUVENCE de l'Abbé SOURY avec la signature Mag. DUMONTIER

(Notice contenant renseignements gratis) 285

Exiger ce portrait

Il EST DÉMONTRÉ par l'analyse chimique

QU'UNE CUILLÈRE À CAFÉ DOSE MOYENNE

OU CINQ COMPRIMÉS

IL EST DÉMONTRÉ par l'analyse chimique

QU'UNE CUILLÈRE À CAFÉ DOSE MOYENNE

OU CINQ COMPRIMÉS

IL EST DÉMONTRÉ par l'analyse chimique

QU'UNE CUILLÈRE À CAFÉ DOSE MOYENNE

OU CINQ COMPRIMÉS

IL EST DÉMONTRÉ par l'analyse chimique

QU'UNE CUILLÈRE À CAFÉ DOSE MOYENNE

OU CINQ COMPRIMÉS

IL EST DÉMONTRÉ par l'analyse chimique

QU'UNE CUILLÈRE À CAFÉ DOSE MOYENNE

OU CINQ COMPRIMÉS

IL EST DÉMONTRÉ par l'analyse chimique

QU'UNE CUILLÈRE À CAFÉ DOSE MOYENNE

OU CINQ COMPRIMÉS

IL EST DÉMONTRÉ par l'analyse chimique

QU'UNE CUILLÈRE À CAFÉ DOSE MOYENNE

OU CINQ COMPRIMÉS

IL EST DÉMONTRÉ par l'analyse chimique

QU'UNE CUILLÈRE À CAFÉ DOSE MOYENNE

OU CINQ COMPRIMÉS

IL EST DÉMONTRÉ par l'analyse chimique

QU'UNE CUILLÈRE À CAFÉ DOSE MOYENNE

OU CINQ COMPRIMÉS

IL EST DÉMONTRÉ par l'analyse chimique

QU'UNE CUILLÈRE À CAFÉ DOSE MOYENNE

OU CINQ COMPRIMÉS

IL EST DÉMONTRÉ par l'analyse chimique

QU'UNE CUILLÈRE À CAFÉ DOSE MOYENNE

OU CINQ COMPRIMÉS

IL EST DÉMONTRÉ par l'analyse chimique

QU'UNE CUILLÈRE À CAFÉ DOSE MOYENNE

OU CINQ COMPRIMÉS

IL EST DÉMONTRÉ par l'analyse chimique

QU'UNE CUILLÈRE À CAFÉ DOSE MOYENNE

OU CINQ COMPRIMÉS

IL EST DÉMONTRÉ par l'analyse chimique

QU'UNE CUILLÈRE À CAFÉ DOSE MOYENNE

OU CINQ COMPRIMÉS

IL EST DÉMONTRÉ par l'analyse chimique

QU'UNE CUILLÈRE À CAFÉ DOSE MOYENNE

OU CINQ COMPRIMÉS

IL EST DÉMONTRÉ par l'analyse chimique

QU'UNE CUILLÈRE À CAFÉ DOSE MOYENNE

OU CINQ COMPRIMÉS

IL EST DÉMONTRÉ par l'analyse chimique

QU'UNE CUILLÈRE À CAFÉ DOSE MOYENNE

OU CINQ COMPRIMÉS

IL EST DÉMONTRÉ par l'analyse chimique

QU'UNE CUILLÈRE À CAFÉ DOSE MOYENNE

OU CINQ COMPRIMÉS

IL EST DÉMONTRÉ par l'analyse chimique

QU'UNE CUILLÈRE À CAFÉ DOSE MOYENNE

OU CINQ COMPRIMÉS

IL EST DÉMONTRÉ par l'analyse chimique

QU'UNE CUILLÈRE À CAFÉ DOSE MOYENNE

OU CINQ COMPRIMÉS

IL EST DÉMONTRÉ par l'analyse chimique

QU'UNE CUILLÈRE À CAFÉ DOSE MOYENNE

OU CINQ COMPRIMÉS

IL EST DÉMONTRÉ par l'analyse chimique

QU'UNE CUILLÈRE À CAFÉ DOSE MOYENNE

OU CINQ COMPRIMÉS

IL EST DÉMONTRÉ par l'analyse chimique

QU'UNE CUILLÈRE À CAFÉ DOSE MOYENNE

OU CINQ COMPRIMÉS

IL EST DÉMONTRÉ par l'analyse chimique

QU'UNE CUILLÈRE À CAFÉ DOSE MOYENNE

OU CINQ COMPRIMÉS

IL EST DÉMONTRÉ par l'analyse chimique

QU'UNE CUILLÈRE À CAFÉ DOSE MOYENNE

OU CINQ COMPRIMÉS

IL EST DÉMONTRÉ par l'analyse chimique

QU'UNE CUILLÈRE À CAFÉ DOSE MOYENNE

OU CINQ COMPRIMÉS

IL EST DÉMONTRÉ par l'analyse chimique

QU'UNE CUILLÈRE À CAFÉ DOSE MOYENNE

OU CINQ COMPRIMÉS

IL EST DÉMONTRÉ par l'analyse chimique

QU'UNE CUILLÈRE À CAFÉ DOSE MOYENNE

OU CINQ COMPRIMÉS

IL EST DÉMONTRÉ par l'analyse chimique

QU'UNE CUILLÈRE À CAFÉ DOSE MOYENNE

OU CINQ COMPRIMÉS

IL EST DÉMONTRÉ par l'analyse chimique

QU'UNE CUILLÈRE À CAFÉ DOSE MOYENNE

OU CINQ COMPRIMÉS

IL EST DÉMONTRÉ par l'analyse chimique

QU'UNE CUILLÈRE À CAFÉ DOSE MOYENNE

OU CINQ COMPRIMÉS

IL EST DÉMONTRÉ par l'analyse chimique

QU'UNE CUILLÈRE À CAFÉ DOSE MOYENNE